

COMMUNE DE DOISCHE
DOSSIER REF. COMMUNE : PL/AF/09/04/1.

AVIS – URBANISME.

L'Administration Communale de DOISCHE fait savoir que Mme GILLES Christiane, demeurant Rue Philippe Buchez, 3 à 5680 MATAGNE-LA-PETITE a introduit une demande de permis de lotir ayant trait à un terrain sis à 5680 DOISCHE/4^{ème} DIVISION MATAGNE-LA-PETITE Quartier du Petit Culot, cadastré section C 708 b.

Le projet consiste en **la création d'un lotissement** et présente les caractéristiques suivantes : 2 lots dont un seul lot à bâtir, le deuxième lot restant à destination de prairie.

Motifs de l'enquête : Enquête effectuée en application de l'article 330-8° impliquant l'article 330-2° du C.W.A.T.U.P. - demande de permis de lotir qui peut comporter un bâtiment visé au 330-2° « *bâtiment dont la profondeur mesurée à partir du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à 15 m et dépasse de plus de 4 m les bâtiments situés sur les parcelles contiguës* ».

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du 03.02.2009 au 17.02.2009 à 15 heures au plus tard.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la clôture de l'enquête le 17.02.2009 à 15 heures à l'Administration Communale de DOISCHE, 114, rue Martin Sandron à 5680 DOISCHE.

Une réunion accessible au public est organisée le 11 février 2009 de 9 heures à 9 heures 30' à la même adresse.

Le dossier peut être consulté à la même adresse, du lundi au vendredi de 8 heures 30' à 12 heures, le mercredi également de 14 à 16 heures ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture des bureaux (082/214.734).

Des explications techniques seront fournies le samedi 07.02.2009 de 9 heures à 12 heures à la même adresse.

A DOISCHE, le 27 janvier 2009.

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire,
(s) MP. FAYS

Le Bourgmestre,
(s) A. DRICOT